



# CPE LE RETOUR ?

## **Juillet – août 2008**

Le gouvernement met en cause la réduction du temps de travail. Il dérègle les forfaits-jours pour les cadres en poussant les limites de 218 à 235, voire 282 jours de travail.

## **Novembre 2008**

Le Parlement enclenche, sous prétexte de volontariat, le processus de passage à 70 ans de l'âge de la retraite.

## **Janvier - juin - novembre 2008**

L'accord interprofessionnel (non-signé par la CGT) sur la modernisation du marché du travail, repris par la loi du 25 juin, va se concrétiser dans des négociations par branches professionnelles.

L'association française des banques vient de proposer le 6 novembre la généralisation de « *contrats à objet précis* » pour le recrutement à venir des cadres de tous niveaux de classification.

Temps de travail sans limites, retraite à 70 ans, généralisation des contrats de mission... Quel avenir pour les jeunes diplômés entrant sur le marché du travail ?

Il ne reste plus qu'à revenir sur l'autorisation du travail avant 16 ans pour compléter la panoplie de la surexploitation tout au long de la vie !

# NON AU CPE 2.0

**Alors que le CPE a été retoqué par la jeunesse en 2006,  
celui-ci revient par la petite porte.**

**La meilleure défense c'est l'attaque.**

**Prenez les devants.**

**Votez CGT aux élections prud'homales du 3 décembre.**